

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA



RAPPORT SPÉCIAL

**Volume 1 : Les enfants et le Programme mère-enfant :
résultats du Questionnaire sur le rapport La création de
choix et les services correctionnels pour femmes
de 2025**

2026 - N° SR-26-02

No. de Cat.: PS83-8/2026-1F-PDF
ISBN: 978-0-662-85156-1



Service correctionnel
Canada

Correctional Service
Canada

Canada

**Volume 1 : Les enfants et le Programme mère-enfant : résultats du
Questionnaire sur le rapport La création de choix et les services
correctionnels pour femmes de 2025**

Kayla Wanamaker

et

Grace Doyle

Service correctionnel du Canada

2026

Table des matières

Table des matières	3
Liste des tableaux	4
Contexte	5
Objet	5
Aperçu	5
Résultats.....	7
Programme mère-enfant	12
Résumé des résultats	15
Références	16
Annexe A: Questionnaire sur La création de choix et les services correctionnels pour femmes de 2025	18

Liste des tableaux

Table 1 : Données démographiques des participantes.....	7
Table 2 : Nombre d'enfants mineurs des participantes.....	8
Table 3 : Contact des participantes avec leurs enfants mineurs pendant leur incarcération	9
Table 4 : Raisons pour lesquelles les répondantes ayant des enfants mineurs n'ont pas présenté de demande de participation au Programme mère-enfant (PME)	11
Table 5 : Difficultés éprouvées pendant le processus de demande et la participation au PME	13

Contexte

En 1989, le Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale a été créé pour examiner la vie, les expériences et le contexte social général des femmes purgeant une peine de ressort fédéral au Canada. Dans le cadre de cette initiative, le Groupe d'étude a commandé une enquête nationale auprès de toutes les femmes purgeant une peine de ressort fédéral (Shaw et coll., 1991). Deux décennies plus tard, la Direction de la recherche s'est penchée à nouveau sur ce travail dans Vingt ans plus tard : Retour sur le rapport du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale (Barrett et coll., 2010). Ce rapport s'appuyait sur les résultats d'un questionnaire exhaustif proposé à l'automne 2007 aux personnes incarcérées dans les établissements pour femmes, couvrant des domaines tels que la santé et le bien-être, les relations interpersonnelles, l'éducation et l'emploi, les environnements correctionnels, les liens avec la collectivité et la mise en liberté, et les programmes. Les conclusions ont mis en évidence les changements apportés aux services correctionnels pour femmes au sein du Service correctionnel du Canada (SCC) depuis l'achèvement de l'enquête nationale en 1991.

Objet

Plus de 15 ans se sont écoulés depuis le questionnaire de 2007, et le paysage correctionnel n'a cessé d'évoluer. L'étude actuelle permettra de faire le point sur les besoins et les expériences des personnes sous responsabilité fédérale incarcérées dans les établissements pour femmes. Pour ce faire, un nouveau questionnaire a été élaboré et administré dans tous les établissements correctionnels pour femmes, offrant un aperçu actuel des services correctionnels fédéraux pour femmes de façon à orienter l'élaboration des politiques et des programmes à venir.

Aperçu

Un questionnaire d'autoévaluation intitulé Questionnaire sur le rapport La création de choix et les services correctionnels pour femmes de 2025 (voir l'annexe A) a été administré à toutes les personnes incarcérées dans les établissements fédéraux pour femmes ou au Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci géré par le SCC (1). La collecte de données a eu lieu dans les six établissements entre septembre et novembre 2025, et toutes les personnes détenues à ces endroits ont été invitées à y participer (2). Au moment de l'enquête, environ 800 personnes étaient incarcérées dans les établissements fédéraux pour femmes. Une approche d'échantillonnage de commodité a été utilisée, la participation étant basée sur la volonté des personnes de remplir le questionnaire (3). Au total,

1 Les personnes logées dans des pavillons de ressourcement autochtones en vertu de l'article 81 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC, 1992) n'étaient pas admissibles à participer (p. ex. la Maison de ressourcement Buffalo Sage et le Pavillon de ressourcement Eagle Women). De plus, les personnes au Centre psychiatrique régional de Saskatoon n'étaient pas admissibles à participer, pas plus que celles à l'Institut Philippe-Pinel de Montréal.

2 Bien que toutes les personnes détenues dans les établissements pour femmes aient été invitées à participer, le questionnaire n'était disponible qu'en français et en anglais.

3 Les personnes qui souhaitaient participer, mais qui avaient des difficultés en matière d'alphabétisation, ont quand même pu

454 personnes y ont participé, ce qui représente environ 56 % de la population des établissements correctionnels fédéraux pour femmes.

Le questionnaire comprenait 62 questions, autant des questions ouvertes que fermées. Les domaines de contenu reflétaient des éléments clés des services correctionnels pour femmes, y compris les principes de La création de choix (pouvoir de contrôler sa vie; choix valables et responsables; respect et dignité; environnement de soutien; responsabilité partagée) (4), l'éducation, les emplois, les programmes, les enfants et le Programme mère-enfant, le soutien familial et communautaire, le soutien en établissement et la planification de la mise en liberté, les soutiens et ressources culturels, et la diversité de genre. Le questionnaire et ses procédures d'administration ont été approuvés par un comité communautaire d'éthique de la recherche. Le présent résumé porte sur les enfants des personnes incarcérées dans les établissements pour femmes et sur leurs expériences de demande et de participation au Programme mère-enfant du SCC.

prendre part à l'exercice avec l'aide de la coordonnatrice ou du coordonnateur de l'étude de recherche de chaque établissement.

4 Pour de plus amples renseignements sur les principes de La création de choix, veuillez consulter le document suivant : Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale (1990). La création de choix : Rapport du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale. Service correctionnel du Canada.

Résultats

Sur les 454 participantes, 183 (40,3 %) ont déclaré être parent d'au moins un enfant mineur. De plus, 60 participantes (13,2 %) ont choisi de ne pas répondre ou n'ont pas répondu. Par conséquent, les analyses présentées ci-dessous se concentrent sur les 183 participantes qui ont dit avoir au moins un enfant mineur. Parmi ces 183 participantes, près de la moitié se sont identifiées comme Autochtones (n = 90; 49,2 %) et 76 se sont identifiées comme Blanches (41,5 %). La plupart des participantes ont indiqué qu'elles avaient une cote de sécurité moyenne (n = 111; 60,7 %) et qu'elles purgeaient une peine de cinq ans ou moins (n = 110; 60,1 %). Les plus grandes proportions de participantes provenaient de l'Établissement Grand Valley (EGV; n = 59; 32,2 %) et de l'Établissement d'Edmonton pour femmes (EEF; n = 51; 27,9 %). Il convient de noter que 16 participantes se sont identifiées comme étant bispirituelles ou de diverses identités de genre (8,7 %). Voir le tableau 1 pour une ventilation détaillée des données démographiques des participantes.

Tableau 1 : Données démographiques des participantes (n = 183)

Renseignements démographiques	n	%
Race/origine ethnique		
Autochtone	90	49,2
Blanche	76	41,5
Autre/information manquante	17	9,3
Personnes de diverses identités de genre	7	3,8
Personnes bispirituelles	9	4,9
Âge		
Moins de 25 ans	6	3,3
De 25 à 34 ans	82	44,8
De 35 à 44 ans	83	45,4
45 ans et plus	12	6,5
Personnes s'identifiant comme ayant un handicap (a)	28	15,3
Endroit		
Établissement Nova	20	10,9
Établissement Joliette	20	10,9

Établissement Grand Valley	59	32,2
Établissement d'Edmonton pour femmes	51	27,9
Établissement de la vallée du Fraser	15	8,2
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci	18	9,8
Niveau de sécurité (b)		
Sécurité minimale	56	30,6
Sécurité moyenne	111	60,7
Sécurité maximale	15	8,2
Durée de la peine (c)		
5 ans ou moins	110	60,1
De 6 à 10 ans	40	21,9
11 ans ou moins	12	6,6
Durée indéterminée	19	10,4

Remarque : (a) Lorsqu'on leur a demandé si elles avaient un handicap, 25 participantes ont indiqué qu'elles préféreraient ne pas répondre ou ne savaient pas (13,7 %). (b) Il manquait des renseignements sur le niveau de sécurité d'une participante. (c) Il manquait, pour deux participantes, des informations sur la durée de leur peine.

Les participantes ont déclaré avoir entre un et sept enfants mineurs ($M = 2,26$; $ET = 1,24$; médiane = 2,00). Il convient de noter qu'il manquait le nombre d'enfants mineurs pour 39 participantes (21,3 %). Si l'on ventile les participantes autochtones et non autochtones, le nombre moyen d'enfants mineurs pour les participantes autochtones était de 2,35 ($ET = 1,31$; médiane = 2,00; fourchette = 1-7), tandis que pour les participantes non autochtones, le nombre moyen d'enfants mineurs était de 2,21 ($ET = 1,15$; médiane = 2,00; fourchette = 1-5) (voir le tableau 2).

Tableau 2 : Nombre d'enfants mineurs des participantes

Enfants d'âge mineur	Échantillon total (n = 183)	Échantillon total (n = 183)	Autochtones (n = 90)	Autochtones (n = 90)	Non-Autochtones (n = 90)	Non-Autochtones (n = 90)
Nombre d'enfants	n	%	n	%	n	%

Un enfant	49	26,8	26	28,9	21	23,3
Deux enfants	41	22,4	18	20,0	23	25,6
Trois enfants	31	16,9	18	20,0	13	14,4
Quatre enfants	15	8,2	8	8,9	7	7,8
Cinq enfants ou plus	8	4,4	0	0	0	0

Remarque : Il manquait des réponses pour 39 participantes (21,3 %), ce qui explique pourquoi les pourcentages ne totalisent pas 100 %. Il manquait des réponses pour trois participantes quant au statut d'Autochtone. Pour les participantes autochtones, les réponses manquantes représentaient 16,7 % (n = 15) et pour les participantes non autochtones, 25,6 % (n = 23). Les cellules dont la fréquence était inférieure à 5 ont été supprimées (représentées par 0).

On a interrogé les participantes concernant la fréquence des contacts avec leurs enfants mineurs depuis leur entrée en prison. La réponse la plus courante était une fréquence de contact hebdomadaire (n = 51/183; 27,9 %), suivi d'un contact quotidien (n = 41/183; 22,4 %). Cependant, les participantes non autochtones étaient plus susceptibles de n'avoir aucun contact avec leurs enfants mineurs que les participantes autochtones. Voir le tableau 3 pour une ventilation des réponses des participantes autochtones et non autochtones.

Lorsqu'on leur a demandé si elles avaient eu de la difficulté à rester en contact avec leurs enfants mineurs, plus de la moitié des participantes ont répondu « Oui » (n = 102; 55,7 %), et 25 autres participantes (13,7 %) ont répondu « Un peu ». Parmi les personnes qui ont déclaré avoir éprouvé des difficultés (c.-à-d. qui ont répondu « Oui » ou « Un peu »), les difficultés les plus souvent mentionnées étaient les suivantes (5) : coûts des communications (n = 51/127; 40,2 %), emplacement de l'établissement (n = 48/127; 37,8 %), transport (n = 47/127; 37,0 %), coûts des déplacements des aidants (n = 41/127; 32,3 %), coordination avec l'aidant actuel (n = 41/127; 32,3 %), mesures d'adaptation (n = 35/127; 27,6 %), difficultés émotionnelles (n = 31/127; 24,4 %) et difficultés liées à l'établissement (n = 27/127; 21,3 %). Il est important de noter que 44 participantes (34,6 %) ont également signalé d'autres défis, notamment des difficultés liées à la technologie et à l'accès vidéo et téléphonique, ainsi que le processus de demande et d'approbation de la liste des visiteurs.

5 Remarque : Les réponses ne sont pas mutuellement exclusives. Les participantes pouvaient signaler plus d'un défi.

Tableau 3 : Contact des participantes avec leurs enfants mineurs pendant leur incarcération.

Contact des participantes avec leurs enfants mineurs	Échantillon total (n = 183)	Échantillon total (n = 183)	Autochtones (n = 90)	Autochtones (n = 90)	Non-Autochtones (n = 90)	Non-Autochtones (n = 90)
Fréquence des contacts	n	%	n	%	n	%
Tous les jours	41	22,4	23	25,6	18	20,0
Une fois par semaine	51	27,9	28	31,1	23	25,6
Une fois par mois	23	14,1	15	16,7	8	8,9
Une fois par année	0	0	0	0	0	0
Aucun contact	37	20,2	12	13,3	23	25,6
Autre	35	19,1	13	14,4	22	24,4
Je préfère ne pas répondre	13	7,1	6	6,7	7	7,8

Remarque : Les options de réponse ne sont pas mutuellement exclusives. Les participantes pouvaient sélectionner plus d'une réponse. Il manquait des réponses pour trois participantes quant au statut d'Autochtone. Il manquait des réponses pour 20 participantes (10,9 %), dont 14 réponses manquantes chez les participantes autochtones (15,6 %) et cinq réponses manquantes chez les participantes non autochtones (5,6 %). Les cellules dont la fréquence était inférieure à 5 ont été supprimées (représentées par 0).

On a demandé aux participantes à quel point il était important pour elles d'avoir la garde de leur(s) enfant(s) mineur(s) après leur mise en liberté. Plus des trois quarts des participantes ont indiqué qu'il était très important d'avoir la garde de leur(s) enfant(s) mineur(s) après leur mise en liberté (n = 138; 75,4 %), et neuf participantes ont indiqué que c'était un peu important (n = 9; 4,9 %). Seulement cinq participantes ont indiqué qu'il n'était pas du tout important d'avoir la garde de leur(s) enfant(s) mineur(s) après leur mise en liberté (2,7 %). Lorsqu'on leur a demandé si elles avaient des préoccupations particulières liées à leur(s) enfant(s) mineur(s) après leur mise en liberté, les préoccupations les plus fréquemment soulevées étaient (6) : les difficultés émotionnelles (n = 76; 41,5 %), le logement (n = 75; 41,0 %), le fait d'apprendre à connaître leur(s) enfant(s) (n = 74; 40,4 %),

6 Remarque : Les réponses ne sont pas mutuellement exclusives. Les participantes pouvaient signaler plus d'une réponse.

le soutien financier (n = 72; 39,3 %) et les compétences parentales (n = 35; 19,1 %). Moins d'un quart des participantes ont déclaré n'avoir aucune inquiétude (n = 42; 23,0 %).

On a demandé aux participantes ayant des enfants mineurs si elles avaient présenté une demande de participation au Programme mère-enfant (PME) pendant leur incarcération dans un établissement du SCC. Au total, 52 participantes avaient présenté une demande pour participer au PME (n = 52/183; 28,4 %), et 121 participantes n'en avaient pas fait la demande (n = 121/183; 66,1 %). Il convient de noter que dix participantes n'ont pas répondu à cette question (n = 10/183; 5,5 %). Parmi les 121 participantes qui n'ont pas présenté de demande, un tiers ont indiqué qu'elles n'avaient pas présenté de demande parce qu'elles n'étaient pas admissibles (n = 41/121; 33,9 %). De plus, bon nombre d'entre elles ont indiqué qu'elles n'avaient pas présenté de demande parce qu'elles ne voulaient pas retirer leurs enfants de leur collectivité (n = 37/121; 30,6 %) ou parce qu'elles estimaient que la prison n'était pas un bon milieu pour les enfants (n = 31/121; 25,6 %). Il est important de noter que 31 participantes (25,6 %) ont indiqué qu'elles n'avaient pas présenté de demande de participation au PME pour d'« autres raisons », notamment parce que les enfants étaient trop âgés, parce qu'elles ne savaient pas comment présenter une demande, parce qu'elles ignoraient l'existence du programme, parce que les enfants vivaient trop loin ou parce que le PME n'était pas offert dans leur établissement. Par ailleurs, aucune participante n'a indiqué qu'elle avait retiré sa demande de participation au PME. Voir le tableau 4 pour la liste des raisons pour lesquelles les participantes n'ont pas présenté de demande de participation au PME.

Tableau 4 : Raisons pour lesquelles les répondantes ayant des enfants mineurs n'ont pas présenté de demande de participation au Programme mère-enfant (PME).

Raisons expliquant le fait de ne pas avoir présenté de demande de participation au PME	n	%
N'étaient pas admissibles à participer au PME	41	33,9
Ne voulaient pas retirer leurs enfants de leur collectivité	37	30,6
Estimaient que la prison n'est pas un milieu approprié pour des enfants	31	25,6
Craignaient que les enfants ne soient pas en sécurité avec elles en prison	11	9,1
Ne bénéficiaient pas de l'appui des services de protection de l'enfance ou de l'équipe de gestion de cas	8	6,7
N'ont pas présenté la demande à temps	0	0
N'avaient pas de moyen de transport pour leurs enfants	6	5,0
Ont choisi de retirer leur demande	0	0
Disponibilité limitée du programme	9	7,4

Autres raisons (1)	31	25,6
---------------------------	----	------

Remarque : Les options de réponse ne sont pas mutuellement exclusives. Les participantes pouvaient choisir plusieurs réponses. Le dénominateur est n = 121. Sur les 121 participantes qui n'ont pas présenté de demande de participation au PME, les réponses sur les raisons pour lesquelles elles n'avaient pas présenté de demande sont manquantes pour 23 participantes (19,0 %). Les cellules dont la fréquence était inférieure à 5 ont été supprimées (représentées par 0). (1) Parmi les autres raisons, mentionnons le fait que les enfants étaient trop âgés pour participer, que les répondantes ne savaient pas comment présenter une demande ou ignoraient l'existence du programme, que le programme n'était pas offert dans l'établissement où elles se trouvaient ou que les enfants vivaient trop loin (difficultés liées à l'emplacement).

Programme mère-enfant

Le PME aide à maintenir la relation entre une mère et son ou ses enfants en permettant aux mères incarcérées admissibles de vivre à temps plein avec leurs enfants (âgés de moins de 5 ans) ou de prendre part à des visites sur place à temps partiel avec leurs enfants (âgés de moins de 7 ans). Le programme offre d'autres occasions de créer des liens, comme des visites familiales, des permissions de sortir à des fins d'obligations parentales, l'enregistrement de livres d'histoires et des services prénataux et postnataux (7). Parmi les personnes qui ont présenté une demande de participation au PME (n = 52), un peu moins de la moitié étaient à l'Établissement Grand Valley (EGV; n = 23/52; 44,2 %), 14 se trouvaient à l'Établissement Joliette (26,9 %) et sept étaient à l'Établissement d'Edmonton pour femmes (EEF; 13,5 %). Parmi les personnes qui ont présenté une demande de participation au PME, 23 se sont identifiées comme Blanches (44,2 %) et 20 se sont identifiées comme Autochtones (38,5 %). Parmi les 52 participantes qui ont indiqué qu'elles avaient présenté une demande de participation au PME, neuf avaient participé au volet avec cohabitation à temps plein (n = 9/52; 17,3 %), six avaient participé au volet avec cohabitation à temps partiel (n = 6/52; 11,5 %), six avaient participé à des visites familiales privées (VFP) sans adulte accompagnateur (n = 6/52; 11,5 %) et 14 avaient participé à d'autres services de création de liens (n = 14/52; 26,9 %). Plus précisément, les participantes qui avaient pris part à d'autres services de création de liens ont indiqué qu'elles avaient participé à des appels téléphoniques et à des appels vidéo avec leur(s) enfant(s) ainsi qu'à un programme de livres d'histoires et à un projet de berceuses.

On a demandé aux participantes d'indiquer comment elles avaient pris connaissance du PME. Plus du tiers des participantes (n = 19/52; 36,5 %) ont indiqué avoir entendu parler du PME par l'intermédiaire de la coordonnatrice ou du coordonnateur du PME, et un autre tiers des participantes (n = 19/52; 36,5 %) ont indiqué avoir entendu parler du PME par leurs paires ou d'autres personnes incarcérées. Un peu moins de 20 % des participantes ont pris connaissance du programme par une affiche ou un dépliant (n = 10/52; 19,2 %), 17,3 % ont entendu parler du programme par leur agente ou agent de libération conditionnelle (n = 9/52) et 11,5 % ont appris l'existence du programme dans le Guide de la

⁷ Pour de plus amples renseignements sur le PME, voir : Service correctionnel Canada. *Directive du commissaire 768 : Programme mère-enfant en établissement*, 2025. <https://www.canada.ca/fr/service-correctionnel/organisation/lois-reglements-politiques/directives-commissaire/768.html>

détenue (n = 6/52). Il est important de noter que 14 participantes (26,9 %) ont indiqué qu'elles ont entendu parler du programme par d'autres sources, notamment des avocats, des organismes communautaires ou d'autres défenseurs, des agents de programmes sociaux et/ou des intervenants de première ligne.

Parmi les personnes qui ont présenté une demande pour participer au PME (y compris les volets avec cohabitation à temps plein et à temps partiel, les VFP et d'autres services de création de liens), un peu moins d'un tiers des participantes ont répondu avoir eu des difficultés dans le cadre du processus de demande (n = 17/52; 32,7 %). Parmi les autres défis mentionnés, il y avait la difficulté à subvenir aux besoins financiers des enfants, la difficulté à assurer le transport des enfants jusqu'à l'établissement pour des visites régulières et la disponibilité limitée des unités de VFP (voir le tableau 5 pour plus de détails). De même, les participantes ont été interrogées sur les défis auxquels elles ont été confrontées lorsqu'elles ont participé au programme. Le plus souvent, les participantes ont signalé des difficultés en établissement (n = 22/52; 42,3 %) et la difficulté à subvenir aux besoins de leurs enfants pendant la participation au programme (n = 12/52; 23,1 %) (voir le tableau 5 pour plus de détails).

Tableau 5 : Difficultés éprouvées pendant le processus de demande et la participation au PME

Difficultés éprouvées pendant le processus de demande (1)	n	%
Difficulté relative au processus de demande lui-même	17	32,7
Difficulté à subvenir aux besoins financiers, affectifs ou physiques des enfants	12	23,1
Difficulté à accéder à des soutiens communautaires	9	17,3
Difficulté à assurer le transport des enfants jusqu'à l'établissement pour des visites régulières	15	28,8
Difficulté à maintenir la communication par téléphone	6	11,5
Difficulté liée à la disponibilité limitée des unités de visite familiale privée	13	25,0
Difficultés éprouvées pendant la participation au programme (2)	n	%
Difficulté à subvenir aux besoins des enfants pendant la participation au programme	12	23,1
Difficulté à obtenir du soutien communautaire pendant la participation au programme	8	15,4
Difficultés en établissement pendant la participation au programme	22	42,3
Autres difficultés pendant la participation au programme (3)	15	28,8

Remarque : (1) Réponses manquantes pour 7 participantes (13,5 %) dans cette section. Parmi les autres défis signalés par moins de 5 participantes, mentionnons le manque de préparation avant la naissance, les retards administratifs liés à la demande de participation au PME et l'accès limité au PME en raison des problèmes de capacité. (2) Réponses manquantes pour 8 participantes (15,4 %) dans cette section. (3) D'autres difficultés ont été signalées, la réponse la plus courante étant que le programme n'était pas offert ou qu'il devait être interrompu à cause du manque d'espace pour les enfants, de problèmes de capacité ou de pressions liées à la population.

Au total, 35 participantes ont répondu à la question visant à déterminer si le PME avait été bénéfique pour elles et leurs enfants (17 participantes n'ont pas répondu ou n'étaient pas admissibles à répondre parce qu'elles n'avaient pas participé au PME). Parmi les 35 répondantes, 25 (71,4 %) ont déclaré que le PME avait été bénéfique pour leurs enfants. Les participantes ont le plus souvent déclaré que le programme les avait aidées à maintenir et, dans certains cas, à renforcer leur lien avec leurs enfants. Elles ont également noté que le programme avait eu un effet positif sur le développement et le bien-être général de leurs enfants. Parmi les 35 répondantes, 24 (68,6 %) ont déclaré que le PME leur avait été bénéfique, et cinq répondantes (14,2 %) ont indiqué que le programme leur avait été un peu bénéfique. Les participantes ont nommé plusieurs raisons pour lesquelles elles ont trouvé le programme bénéfique. Elles ont fait état d'une amélioration de leur santé mentale, de leur bien-être général et de leur estime de soi, y compris davantage d'assurance. Bon nombre d'entre elles ont également indiqué que le programme les avait aidées à garder espoir, à rester motivées et à avoir une attitude positive. De plus, les participantes ont déclaré qu'elles avaient acquis des connaissances et des compétences parentales précieuses et que le programme les avait aidées à maintenir un lien solide avec leurs enfants.

Au total, 43 participantes ont répondu à la question pour savoir s'il y avait des problèmes avec le PME. Neuf participantes n'ont pas répondu ou n'étaient pas admissibles à répondre parce qu'elles n'avaient participé à aucun volet du programme. Parmi les répondantes, les opinions étaient assez également partagées : 39,5 % (n = 17/43) ont déclaré que oui, il y avait des problèmes avec le PME; 30,2 % (n = 13/43) n'ont signalé aucun problème; et 30,2 % (n = 13/43) ont indiqué que le programme présentait quelques problèmes. Les participantes ont relevé plusieurs problèmes liés au PME. Il s'agissait notamment des limitations de capacité dans les établissements, comme le nombre insuffisant de places dans le programme et l'accès limité aux VFP. Elles ont également parlé de la lenteur du processus de demande et d'approbation, ce qui crée des retards pour les mères qui cherchent à participer. En outre, les participantes ont noté des difficultés de communication, notamment la difficulté à joindre les coordonnateurs du PME et l'accès limité au soutien ou à l'orientation. Les participantes ont fait valoir que le programme devrait être plus largement offert, notamment aux mères qui ne sont pas de nouveaux parents, mais qui ont encore de jeunes enfants. Certaines ont également soulevé des préoccupations au sujet de la proximité de l'espace réservé au PME par rapport aux autres personnes en détention, des inquiétudes ayant été exprimées relativement à l'emplacement général de l'unité résidentielle du PME au sein de l'établissement.

Résumé des résultats

Les résultats du Questionnaire sur le rapport La création de choix et les services correctionnels pour femmes de 2025 montrent qu'une grande proportion (40 %) des personnes qui purgent une peine de ressort fédéral et qui sont logées dans des établissements pour femmes ont au moins un enfant mineur. Bien que de nombreuses participantes aient déclaré avoir des contacts quotidiens ou hebdomadaires avec leurs enfants, des difficultés importantes à maintenir le contact ont également été signalées. Les difficultés les plus fréquemment signalées étaient les coûts des communications et l'emplacement de l'établissement (y compris les difficultés de transport limitant la capacité des enfants à visiter l'établissement). Ces défis créent des obstacles pour les mères qui tentent de rester en contact avec leurs enfants pendant leur incarcération. Il convient de noter que presque toutes les participantes qui avaient des enfants mineurs (80 %) ont indiqué qu'il était très important ou un peu important de recouvrer la garde de leurs enfants mineurs après leur mise en liberté. Cela explique la nécessité de maintenir et, idéalement, de renforcer le lien mère-enfant pendant l'incarcération. Il a été démontré qu'il est essentiel d'assurer une communication fiable et abordable entre les mères et leurs enfants pour maintenir le lien mère-enfant, promouvoir la stabilité familiale et favoriser la réunification réussie après la mise en liberté (Loonstyn et Galley, 2023; Mitchell et coll., 2016). De plus, une étude menée par le SCC pour examiner le lien entre la participation aux visites et les résultats postlibératoires a révélé que les visites d'enfants étaient associées à une probabilité réduite de réincarcération (Derkzen et coll., 2009).

Parmi les participantes ayant des enfants mineurs, un peu plus du quart avaient demandé à participer au PME. Les participantes ont le plus souvent déclaré avoir appris l'existence du PME par l'intermédiaire de la coordonnatrice ou du coordonnateur du PME ou d'autres personnes incarcérées dans l'établissement. Il est important que les personnes qui entrent dans les établissements pour femmes soient au courant du PME et que la communication autour du PME soit effectuée d'une manière adaptée à la culture et tenant compte des traumatismes. La recherche suggère que lorsque la communication n'est pas adaptée à la culture, il y a une plus grande probabilité d'incompréhension et une diminution de la compréhension du programme (donc une diminution potentielle de la participation au programme; Edio, 2023).

Un tiers des participantes qui ont présenté une demande de participation au PME ont relevé des problèmes dans le cadre du processus de demande et plus d'un tiers des participantes qui ont participé au PME ont indiqué qu'il y avait des problèmes dans le programme. Les participantes ont dit vouloir faire en sorte qu'on développe davantage le programme et qu'on en augmente la capacité et la disponibilité. Malgré les difficultés, la majorité des répondantes ayant participé au PME ont affirmé que le programme était bénéfique pour elles autant que pour leurs enfants, notamment en ce qui concerne le maintien du lien mère-enfant. Cela correspond à des recherches antérieures qui ont révélé que les programmes dans les établissements correctionnels qui permettent aux enfants de vivre avec leur mère aident à maintenir ou à promouvoir des liens sains entre la mère et ses enfants, et favorisent l'estime de soi et la confiance en soi (Carlson, 2001). Étant donné le peu de documentation sur les PME, il est évident que des recherches sont nécessaires pour en examiner les répercussions à court et à long terme ainsi que les résultats associés à la participation aux PME.

Références

Barrett, M. R., K. Allenby, et K. Taylor (2010). Vingt ans plus tard : Retour sur le rapport du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale (Rapport de recherche R-222), Service correctionnel du Canada.

Carlson, J. (2001). « Prison Nursery 2000: A Five-Year Review of the Prison Nursery at the Nebraska Correctional Center for Women », *Journal of Offender Rehabilitation*, vol. 33, no 3, p. 75-97, https://doi.org/10.1300/J076v33n03_05.

Service correctionnel du Canada (2025). Rapports automatisés de données appuyant la réinsertion (RADAR) [système de données], gouvernement du Canada.

Service correctionnel Canada (2025). Directive du commissaire 768 : Programme mère-enfant en établissement, <https://www.canada.ca/fr/service-correctionnel/organisation/lois-reglements-politiques/directives-commissaire/768.html>.

Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, L.C. 1992, ch. 20.

Derkzen, D., R. Gobeil, et J. Gileno (2009). Les visites et les résultats postlibératoires parmi les délinquants purgeant une peine de ressort fédéral (Rapport de recherche R-205), Service correctionnel du Canada.

Edio, A. S. (2023). « Bridging the gap: Unraveling communication barriers between nurses and Indigenous people in professional care », *International Journal of Innovative Science and Research Technology*, vol. 8, no 7, p. 2231-2165.

Loonstyn, N., et A. Galley (20 août 2023). Low-Cost Phone Calls Benefit Incarcerated People, Their Families, and Criminal Legal Institutions, Urban Institute, <https://www.urban.org/urban-wire/low-cost-phone-callsbenefit-incarcerated-people-their-families-and-criminallegal>.

Mitchell, M. M., K. Spooner, D. Jia, et Y. Zhang (2016). « The effect of prison visitation on reentry success: A meta-analysis », *Journal of Criminal Justice*, vol. 47, p. 74-83, <https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2016.07.006>.

Shaw, M., K. Rodgers, J. Blanchette, T. Hattem, L. S. Thomas, et L. Tamarack (1991). Sondage auprès des femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans : rapport du Groupe d'étude sur le sondage effectué auprès des femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans en milieu carcéral (Rapport pour spécialistes 1991-4), ministère du Solliciteur général du Canada.

Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale (1990). La création de choix : Rapport du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale, Service correctionnel du Canada.

Annexe A: Questionnaire sur La création de choix et les services correctionnels pour femmes de 2025

Invitation à participer

Vous êtes invitées à répondre à un questionnaire de la Direction de la recherche et du Secteur des délinquantes à l'administration centrale, qui porte sur vos expériences en ce qui concerne les services correctionnels pour femmes.

Objet du questionnaire

Le questionnaire a pour objet de consulter directement les personnes incarcérées dans les établissements pour femmes pour connaître leurs expériences et leurs points de vue sur les programmes et les services offerts. Cela comprend des questions axées sur les principes du rapport La création de choix, l'éducation et l'emploi, les soutiens communautaires, la famille et les enfants, l'environnement carcéral, la planification de la mise en liberté, ainsi que les ressources et les soutiens culturels. Les résultats de ce questionnaire aideront à déterminer quels aspects des services correctionnels pour femmes doivent être améliorés.

Pourquoi vous a-t-on demandé de remplir le questionnaire?

Nous demandons aux personnes qui purgent actuellement une peine dans un établissement fédéral pour femmes de participer à l'étude afin que nous puissions recueillir le plus d'information possible. Vos points de vue sont importants, et nous vous sommes reconnaissants de vos commentaires.

Que vous demande-t-on de faire?

Vous aurez à remplir un questionnaire. Il vous faudra environ une heure pour répondre aux questions. Si la participation à l'étude exige l'absence à un programme, cette heure sera calculée comme une heure travaillée. Si vous avez besoin de plus de temps pour remplir le questionnaire, veuillez en informer le coordonnateur ou la coordonnatrice de l'étude, et un délai supplémentaire vous sera accordé.

Risques et avantages

Certaines questions font référence à des sujets délicats et peuvent vous amener à penser à des moments bouleversants que vous avez vécus. Si vous en êtes troublée, nous vous invitons à demander l'aide d'un ou d'une membre du personnel, d'un ou d'une psychologue de l'établissement, d'un Aîné ou d'une Aînée, de l'assistant ou de l'assistante d'un Aîné ou d'une Aînée, ou d'une paire aidante (par exemple, une paire mentor qui est formée et prête à vous aider).

Il n'y a aucun avantage direct et immédiat pour vous à participer à cette étude. Toutefois, en répondant à ce questionnaire, vous nous aiderez à relever les principaux domaines du système correctionnel où il y a des lacunes ou des améliorations à apporter. Ces renseignements nous aideront donc à améliorer les services que le Service correctionnel du Canada (SCC) offre aux personnes incarcérées dans les établissements pour femmes.

Participation volontaire

Vous aurez une heure pour remplir le questionnaire. Cependant, votre participation est entièrement volontaire. Cela signifie que c'est à vous de décider si vous voulez faire partie de cette étude et que vous pouvez choisir de répondre à toutes les questions ou à certaines d'entre elles durant cette heure. Vous ne serez pas pénalisée si vous choisissez de ne pas y prendre part. Il n'y a pas de récompense si vous choisissez de remplir le questionnaire. Si vous participez, vous pouvez choisir de ne pas répondre

à certaines questions. Vous avez également le droit de cesser de remplir le questionnaire à tout moment sans aucune conséquence négative.

Retrait de la participation

Vous avez le droit de retirer votre consentement jusqu'à ce que votre questionnaire soit doublement scellé et remis. Il y a une case sur la première page que vous pouvez cocher si vous souhaitez que votre questionnaire soit détruit et que vos réponses ne soient comptées. Dans les deux cas, aucun membre du personnel ni aucune résidente sur place ne pourra voir vos réponses.

Participation confidentielle

Même si nous vous demanderons certains renseignements démographiques de base, nous ne recueillerons pas de renseignements qui pourraient être utilisés pour vous identifier directement (c'est-à-dire que nous ne vous demanderons pas votre nom, votre date de naissance, votre numéro de la Section des empreintes digitales, etc.). Par conséquent, les réponses que vous fournirez ne seront pas associées à vous et ne seront pas incluses dans votre dossier du SCC. Vos réponses ne seront pas vues par le personnel de l'établissement ni par d'autres résidentes. Seul le personnel de la Direction de la recherche à l'administration centrale verra vos réponses. Les questionnaires remplis seront conservés en lieu sûr dans les locaux de la Direction de la recherche et ne seront accessibles qu'aux personnes impliquées dans l'étude. Les questionnaires remplis seront conservés pendant sept ans, puis seront éliminés de façon sécuritaire. Les ensembles de données électroniques seront stockés sur un disque sécurisé accessible uniquement à l'équipe de recherche.

Comment les renseignements recueillis dans le questionnaire seront-ils utilisés?

Les résultats de cette étude seront publiés dans une revue spécialisée et sur le site Web du SCC sous la forme de rapports de recherche qui seront mis à la disposition du public et des participantes sur demande. Ces résultats seront également communiqués à l'Association des femmes autochtones du Canada et à l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry. Les résultats vous seront présentés sous la forme d'une infographie ou d'un document de synthèse à la fin de l'étude (par exemple, une fiche d'information affichée dans les aires communes de l'établissement et énonçant les principales conclusions générales).

L'information du questionnaire peut être utilisée ultérieurement pour répondre à des questions précises relatives aux services correctionnels pour femmes. De plus, ces renseignements peuvent être utilisés à une date ultérieure pour examiner les changements et les améliorations apportés au fil du temps aux services correctionnels pour femmes.

Comment devez-vous soumettre votre questionnaire rempli?

Votre questionnaire sera envoyé directement à la Direction de la recherche à l'administration centrale et ne sera consulté par personne au sein de votre établissement. Une fois que vous aurez répondu au questionnaire, veuillez le retourner au coordonnateur ou à la coordonnatrice de l'étude de votre établissement, scellé dans les deux enveloppes fournies.

Merci de nous faire part de vos expériences!

Formulaire de consentement pour la participation à l'étude

Veuillez lire attentivement ce qui suit et remplir le formulaire pour confirmer que vous comprenez vos droits en tant que participante volontaire à cette étude.

Je comprends que le présent questionnaire porte sur les expériences, les points de vue et les préoccupations des personnes incarcérées dans un établissement correctionnel fédéral pour femmes. Je comprends également que certaines des questions peuvent faire référence à des sujets délicats ou bouleversants.

☐ Oui ☐ Non

Je comprends que je peux refuser de répondre à certaines questions et que je ne serai pas pénalisée si je décide de mettre fin à ma participation à l'étude. Je comprends également que je ne recevrai aucune récompense pour avoir répondu à ce questionnaire. Je comprends enfin que je ne peux pas me retirer de l'étude après avoir soumis mon questionnaire rempli au coordonnateur ou à la coordonnatrice de l'étude.

☐ Oui ☐ Non

Je comprends que mes réponses resteront confidentielles et ne seront utilisées qu'aux fins expliquées ci-dessus. Je comprends également que les réponses de toutes les participantes seront regroupées dans un rapport écrit et que mes réponses individuelles ne pourront pas être identifiées.

☐ Oui ☐ Non

Je comprends et j'accepte l'utilisation de mes réponses à ce questionnaire.

☐ Oui ☐ Non

Je comprends et j'accepte l'utilisation de citations directes dans le rapport final et que toutes les citations ne seront pas identifiables.

☐ Oui ☐ Non

Ce projet a été examiné et approuvé par le Comité d'éthique de la recherche communautaire. Si vous estimez que vous n'avez pas été traitée conformément aux descriptions contenues dans notre information, ou que vos droits en tant que participante à la recherche ont été violés au cours de ce projet, vous pouvez communiquer avec le président du Comité d'éthique de la recherche communautaire à l'adresse suivante : Centre de recherche communautaire | À l'attention de : Bureau d'éthique de la recherche communautaire | a/s Collège universitaire Conrad Grebel | 140, chemin Westmount Nord, Waterloo (Ontario) N2L 3G5 ou par courriel : creoadmin@communityresearchethics.com.

Questionnaire SUR LE RAPPORT LA CRÉATION DE CHOIX ET LES SERVICES
CORRECTIONNELS POUR FEMMES DE 2025

Renseignements démographiques

Combien de temps en tout avez-vous passé en incarcération dans un établissement fédéral au cours de votre vie?

ANNÉES : MOIS : __ ____

Combien de temps avez-vous passé dans votre établissement actuel?

ANNÉES : MOIS : _____

3) Quelle est la durée de la peine que vous purgez à l'heure actuelle?

Moins de 2 ans

- ☐ De 2 à 5 ans
- ☐ De 6 à 10 ans
- ☐ 11 ans et plus
- ☐ Peine d'emprisonnement à vie

4) Combien de temps de votre peine actuelle avez-vous purgé?

ANNÉES : _ MOIS : _ _____

5) Quelles sont vos dates d'admissibilité à la semi-liberté et à la libération conditionnelle totale?

- Date d'admissibilité à la semi-liberté : _____

- Date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale : _____

6) Quel est votre niveau de sécurité actuel?

- ☐ Sécurité minimale
- ☐ Sécurité moyenne
- ☐ Sécurité maximale

7) Êtes-vous...? (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Inuite ou Inuk
- ☐ Métisse

- ☐ Membre des Premières Nations
- ☐ Blanche
- ☐ Asiatique du Sud (p. ex. Indienne de l'Est, Pakistanaise ou Sri-Lankaise)
- ☐ Chinoise
- ☐ Noire
- ☐ Philippine
- ☐ Arabe
- ☐ Latino-Américaine
- ☐ Asiatique du Sud-Est (p. ex. Vietnamienne, Cambodgienne, Laotienne ou Thaïlandaise)
- ☐ Asiatique occidentale (p. ex. Iranienne ou Afghane)
- ☐ Coréenne
- ☐ Japonaise
- ☐ Membre d'un autre groupe (veuillez préciser) : _____

8) Vous identifiez-vous comme...?

- ☐ Femme cisgenre
- ☐ Femme transgenre
- ☐ Homme cisgenre
- ☐ Homme transgenre
- ☐ Personne non binaire
- ☐ Personne bispirituelle
- ☐ Autre : _____

9) Vous identifiez-vous comme une personne en situation de handicap?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Je préfère ne pas répondre

10) Quel âge avez-vous?

- ☐ Moins de 25 ans
- ☐ De 25 à 34 ans
- ☐ De 35 à 44 ans
- ☐ De 45 à 54 ans
- ☐ De 55 à 64 ans

☐ 65 ans ou plus

Section 1 : Le rapport La création de choix

11) Avez-vous entendu parler des cinq principes du rapport « La création de choix » (c.-à-d. pouvoir contrôler sa vie, choix valables et responsables, respect et dignité, environnement de soutien et responsabilité partagée)?

☐ Oui

Quelque peu

☐ Non

☐ Je ne sais pas

Veuillez passer en revue les cinq principes du rapport « La création de choix » :

Pouvoir contrôler sa vie : Une meilleure estime de soi augmente la capacité d'accepter et d'exprimer la responsabilité de ses actions et de ses futurs choix. Accepter et exprimer ses propres responsabilités stimule la force, une bonne estime de soi et la confiance, surtout pour contrôler sa propre vie. Il s'agit, par exemple, de fixer des objectifs constructifs et atteignables ou de prendre des décisions importantes.

Choix valables et responsables : Offrir plus de choix aux personnes purgeant une peine de ressort fédéral et à celles qui leur viennent en aide et leur offrent du soutien mène à un avenir plus positif. En faisant des choix responsables, les personnes prennent le contrôle de leur propre vie. Il s'agit, par exemple, de sentir qu'on nous appuie dans la prise de décisions responsables.

Respect et dignité : Il faut un respect mutuel entre les personnes purgeant une peine de ressort fédéral, au sein des membres du personnel ainsi qu'entre les personnes purgeant une peine de ressort fédéral et le personnel pour que ces personnes puissent se respecter elles-mêmes et respecter les autres. Il faut se respecter soi-même et respecter les autres pour prendre en main son avenir. Il s'agit, par exemple, de sentir que des efforts sont faits pour comprendre le contexte et les besoins de chaque personne et s'y adapter.

Environnement de soutien : Un environnement positif et offrant un soutien mutuel qui encourage l'estime de soi, le pouvoir de contrôler sa vie, la dignité et le respect de soi et des autres. La qualité de l'environnement peut favoriser la santé physique, la santé psychologique et le développement personnel des personnes purgeant une peine de ressort fédéral et leur permettre de mener une vie enrichissante. Il s'agit, par exemple, de se trouver dans une installation qui est conçue pour appuyer les besoins physiques et mentaux des personnes.

Responsabilité partagée : Grâce à la création de systèmes de soutien et à la continuité des services, les personnes purgeant une peine de ressort fédéral peuvent prendre en main leur vie et renforcer leur

lien avec leurs collectivités. Le fait de favoriser l'indépendance et la confiance en soi chez les personnes purgeant une peine de ressort fédéral leur permettra d'assumer la responsabilité de leurs actions passées, présentes et futures. Il s'agit, par exemple, d'avoir la possibilité d'établir un réseau de soutien.

12) Selon votre expérience au SCC, dans quelle mesure le personnel de votre établissement actuel dans son ensemble appuie-t-il chacun des cinq principes du rapport « La création de choix »?

(Pour chacun des cinq principes, veuillez choisir seulement une réponse : Toujours, Habituellement, Parfois, Rarement ou Jamais.)

	Toujours	Habituellement	Parfois	Rarement	Jamais
Pouvoir contrôler sa vie					
Choix valables et responsables					
Respect et dignité					
Environnement de soutien					
Responsabilité partagée					

Si vous le souhaitez, veuillez en profiter pour nous en dire davantage sur votre évaluation de la capacité de votre établissement à appuyer les principes du rapport « La création de choix ».

13) Croyez-vous que ces cinq principes du rapport « La création de choix » sont importants aujourd'hui dans le contexte des services correctionnels pour femmes?

a) Pouvoir contrôler sa vie

☐ Oui

☐ Peut-être/selon le contexte

☐ Non

☐ Je ne sais pas

Veillez expliquer votre point de vue :

b) Choix valables et responsables

☐ Oui

☐ Peut-être/selon le contexte

☐ Non

☐ Je ne sais pas

Veillez expliquer votre point de vue :

c) Respect et dignité

☐ Oui

☐ Peut-être/selon le contexte

☐ Non

☐ Je ne sais pas

Veillez expliquer votre point de vue :

d) Environnement de soutien

☐ Oui

☐ Peut-être/selon le contexte

☐ Non

☐ Je ne sais pas

Veillez expliquer votre point de vue :

e) Responsabilité partagée

- ☐ Oui
- ☐ Peut-être/selon le contexte
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

Veillez expliquer votre point de vue :

Section 2 : Éducation, emploi et programmes

14) Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous aviez atteint avant de commencer à purger votre peine actuelle?

- ☐ Études intermédiaires partielles (jusqu'à la 8e année inclusivement, mais sans avoir terminé la 8e année; au Québec, cela correspond à des études primaires et secondaires jusqu'à la 2e année du secondaire, mais sans avoir terminé la 2e année du secondaire)
- ☐ Études intermédiaires achevées (8e année terminée ou, au Québec, 2e année de secondaire terminée)
- ☐ Études secondaires partielles (de la 9e année jusqu'à la 12e ou 13e année/cours préuniversitaire de l'Ontario, mais sans avoir terminé les études secondaires; au Québec, de la 3e à la 5e année du secondaire, mais sans avoir terminé les études secondaires)
- ☐ Études secondaires achevées (12e ou 13e année terminée/cours préuniversitaire de l'Ontario terminé ou, au Québec, études secondaires terminées)
- ☐ Certificat de formation générale ou certificat d'équivalence d'études secondaires
- ☐ Études universitaires/collégiales partielles
- ☐ Études universitaires/collégiales achevées
- ☐ Autre (veuillez préciser) :

15) Avez-vous actuellement un emploi ou avez-vous déjà eu un emploi pendant votre incarcération dans votre établissement actuel?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui, à quel type d'emploi avez-vous été affecté? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Atelier de CORCAN
- ☐ Installation autre qu'une installation de CORCAN
- ☐ Placement à l'extérieur
- ☐ Nettoyage
- ☐ Cuisine
- ☐ Entretien
- ☐ Comité des détenues
- ☐ Paire mentor
- ☐ Paire défenseure
- ☐ Services communautaires et magasins
- ☐ Autre (veuillez préciser) : _____

16) Quel type de travail aimeriez-vous faire après votre mise en liberté? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Services (p. ex. commerce de détail, restauration, nettoyage, esthétique)
- ☐ Cuisine et arts culinaires
- ☐ Administration, finances et entrepreneuriat
- ☐ Construction et services de manœuvre
- ☐ Santé et sécurité
- ☐ Secteur manufacturier et transport
- ☐ Technologies de l'information
- ☐ Analyse de données
- ☐ Services sociaux/services d'aide/mentorat par les pairs
- ☐ Design graphique
- ☐ Mise en marché/ventes
- ☐ Agriculture
- ☐ Textiles
- ☐ Gestion/direction
- ☐ Travail sur le terrain (p. ex. chasse, trappage)
- ☐ Travail d'apprentie/métiers (p. ex. béton, électricité, maçonnerie, plomberie, soudure, mécanique)
- ☐ Personne au foyer/parent
- Services de garde d'enfants
- Enseignante/éducatrice
- ☐ Autre (veuillez préciser) : _____

17) Quels types de cours vous seraient utiles pour obtenir un emploi dans la collectivité? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Formation de base (p. ex. formation de base des adultes, formation linguistique)
- ☐ Littératie financière
- ☐ Cours sur le travail autonome ou l'entrepreneuriat
- ☐ Formation en cours d'emploi
- Formation d'apprentie/métiers (p. ex. béton, électricité, maçonnerie, plomberie, soudure, mécanique)
- ☐ Formation/certifications professionnelles (p. ex. premiers soins, SIMDUT, travail en hauteur, restauration, arts culinaires, esthétique, coiffure)
- ☐ Compétences en affaires
- ☐ Compétences essentielles en informatique (saisie au clavier, enregistrement de documents, navigation sur Internet)
- ☐ Formation sur les applications logicielles (Microsoft Word, Microsoft Excel, Adobe)
- ☐ Compétences générales (p. ex. compétences essentielles favorisant l'employabilité, telles que la communication, la gestion du temps et la rédaction)
- Études supérieures (p. ex. collège, université)
- ☐ Programmes d'éducation destinés aux peuples autochtones ou portant sur les peuples, les cultures ou les langues autochtones
- ☐ Aucun
- ☐ Autre (veuillez préciser) :

18) Avez-vous eu accès aux services d'une paire mentor à votre établissement?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

Si oui, comment avez-vous entendu parler du Programme de mentorat par les paires à votre établissement? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Agente ou agent de programmes sociaux
- ☐ Agente ou agent de programmes correctionnels
- ☐ Interventionniste comportementale ou interventionniste comportemental
- ☐ Intervenante ou intervenant de première ligne
- ☐ Agente ou agent de libération conditionnelle
- ☐ Paires ou autres personnes incarcérées
- ☐ Guide de la détenue

- ☐ Affiche, dépliant ou autre matériel promotionnel
- ☐ Organisme communautaire
- ☐ Aucune de ces réponses
- ☐ Autre (veuillez préciser) : _____

19) Avez-vous déjà été une paire mentor?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

Si oui, comment décririez-vous cette expérience?

Section 3 : Enfants et Programme mère-enfant

20) Êtes-vous le parent d'enfants mineurs ou êtes-vous actuellement enceinte?

(Pour les besoins du présent questionnaire, on entend par « enfants mineurs » les enfants de moins de 18 ans.)

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je préfère ne pas répondre

→ Si oui, combien d'enfants mineurs avez-vous? _____

REMARQUE : SI VOUS N'AVEZ PAS D'ENFANT, VEUILLEZ PASSER À LA SECTION 4 (page 13)

21) Avez-vous demandé à participer au Programme mère-enfant?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si vous n'avez pas demandé à participer au Programme mère-enfant, veuillez expliquer pourquoi :

REMARQUE : SI VOUS N'AVEZ PAS DEMANDÉ À PARTICIPER AU PROGRAMME MÈRE-ENFANT, VEUILLEZ PASSER À LA QUESTION 31 (page 11)

22) Comment avez-vous entendu parler du Programme mère-enfant? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Agente ou agent de libération conditionnelle
- ☐ Coordonnatrice ou coordonnateur du Programme mère-enfant
- ☐ Intervenante ou intervenant de première ligne
- ☐ Paires ou autres personnes incarcérées
- ☐ Guide de la détenue
- ☐ Affiche, dépliant ou autre matériel promotionnel
- ☐ Organisme communautaire
- ☐ Autre (veuillez préciser) : _____

23) Avez-vous participé au volet avec cohabitation du Programme mère-enfant? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Oui, à temps plein
- ☐ Oui, à temps partiel
- ☐ Oui, pendant des visites familiales privées, sans adulte accompagnateur
- ☐ Non

24) Avez-vous participé aux « autres services de création de liens » du Programme?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

Si oui, veuillez les décrire :

25) Avez-vous rencontré l'une ou l'autre des difficultés suivantes comme parent au cours du processus de demande (avant la naissance de votre enfant ou son autorisation à entrer dans l'établissement)? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Aucune difficulté
- ☐ Difficulté liée au processus de demande
- ☐ Difficulté à subvenir aux besoins financiers, affectifs ou physiques de mon ou mes enfants
- ☐ Difficulté à accéder aux ressources de soutien communautaire
- ☐ Manque de préparation avant l'accouchement (rendez-vous, plan de naissance, mise en place d'un système de soutien)
- ☐ Difficulté à trouver un moyen de transport permettant de faire venir mon ou mes enfants à l'établissement pour des visites régulières
- ☐ Difficulté à maintenir la communication par téléphone
- ☐ Disponibilité limitée des unités de visite familiale privée (participantes à temps partiel uniquement)
- ☐ Autre (veuillez préciser) : _____

→ Si vous avez répondu que la disponibilité des unités de visite familiale privée était limitée, veuillez préciser pourquoi c'était le cas (si vous en connaissez les raisons) :

26) Avez-vous rencontré l'une ou l'autre des difficultés suivantes lors de votre participation au Programme mère-enfant? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Aucune difficulté
- ☐ Difficulté à subvenir aux besoins financiers, affectifs ou physiques de mon ou mes enfants
- ☐ Difficulté à accéder aux ressources de soutien communautaire
- ☐ Difficultés dans l'établissement
- ☐ Autre (veuillez préciser) : _____

27) Croyez-vous que la participation au Programme mère-enfant a été bénéfique pour votre enfant?

- ☐ Oui
- ☐ Un peu
- ☐ Non
- ☐ Ne s'applique pas

Veuillez expliquer :

28) Croyez-vous que la participation au Programme mère-enfant vous a été bénéfique?

- ☐ Oui
- ☐ Un peu
- ☐ Non
- ☐ Ne s'applique pas

Veillez expliquer :

29) Pensez-vous qu'il y a des problèmes avec le Programme mère-enfant?

- ☐ Oui
- ☐ Un peu
- ☐ Non
- ☐ Ne s'applique pas

→ Veillez expliquer :

30) Si vous n'avez pas participé au Programme mère-enfant, quelles en sont les raisons?
(Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Je n'étais pas admissible.
- ☐ Je ne voulais pas retirer mon ou mes enfants de leur communauté.
- ☐ Je ne crois pas qu'une prison est un lieu sécuritaire pour des enfants.
- ☐ Je ne crois pas que mon ou mes enfants seraient en sécurité avec moi en prison.

- ☐ Les services de protection de l'enfance n'ont pas appuyé la participation.
- ☐ Les services de protection de l'enfance ont appuyé la participation, mais pas l'équipe de gestion de cas.
- ☐ Le processus de demande n'a pas été terminé à temps.
- ☐ Il n'y avait pas de transport pour mon ou mes enfants (participantes à temps partiel uniquement).
- ☐ J'ai retiré ma demande.
- ☐ La disponibilité était limitée.
- ☐ Autre (veuillez préciser) : _____

→ Si vous avez répondu que vous avez retiré votre demande, veuillez en expliquer les raisons :

31) À quelle fréquence avez-vous eu des contacts avec votre ou vos enfants mineurs depuis votre incarcération?

(Pour les besoins du présent questionnaire, on entend par « enfants mineurs » les enfants de moins de 18 ans. Si les réponses varient selon l'enfant, sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Tous les jours
- ☐ Une fois par semaine
- ☐ Une fois par mois
- ☐ Une fois par année
- ☐ Ils vivent avec moi dans le cadre du Programme mère-enfant
- ☐ Aucun contact
- ☐ Je préfère ne pas répondre
- ☐ Autre (veuillez préciser) : _____

32) Avez-vous eu de la difficulté à rester en contact avec votre ou vos enfants mineurs?

(Pour les besoins du présent questionnaire, on entend par « enfants mineurs » les enfants de moins de 18 ans.)

- ☐ Oui
- ☐ Un peu
- ☐ Non

Si oui, quelles difficultés avez-vous rencontrées? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Transport
- ☐ Hébergement (p. ex. hôtels ou accès aux visites familiales privées)
- ☐ Emplacement de l'établissement
- ☐ Coordination avec la personne qui est présentement responsable des soins du ou des enfants

- ☐ Coûts de déplacement de la personne qui est présentement responsable des soins du ou des enfants
- ☐ Coûts de communication (p. ex. téléphone ou Internet)
- ☐ Difficultés liées à l'établissement (p. ex. isolements cellulaires, restrictions liées à la COVID-19)
- ☐ Émotions (p. ex. les enfants sont bouleversés)
- ☐ Autre (veuillez préciser) :

33) À quel point est-il important pour vous d'avoir la garde de votre ou vos enfants mineurs après votre mise en liberté?

(Pour les besoins du présent questionnaire, on entend par « enfants mineurs » les enfants de moins de 18 ans.)

- ☐ Très important
- ☐ Un peu important
- ☐ Pas du tout important
- ☐ Ne s'applique pas

Veuillez expliquer :

34) Avez-vous d'autres inquiétudes en ce qui concerne votre ou vos enfants mineurs après votre mise en liberté?

(Pour les besoins du présent questionnaire, on entend par « enfants mineurs » les enfants de moins de 18 ans.) (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Soutien financier
- ☐ Hébergement/logement
- ☐ Accès aux enfants/garde des enfants
- ☐ Réapprendre à les connaître
- ☐ Difficultés affectives

- ☐ Compétences parentales
- ☐ Aucune inquiétude
- ☐ Autre (veuillez préciser) : _____

Section 4 : Soutien de la famille et de la collectivité

35) À quelle fréquence avez-vous eu des contacts avec des membres de votre famille (autres que vos enfants mineurs), vos amis ou des personnes vous offrant du soutien dans la collectivité depuis votre incarcération?

(Pour les besoins du présent questionnaire, on entend par « enfants mineurs » les enfants de moins de 18 ans.)

- ☐ Tous les jours
- ☐ Une fois par semaine
- ☐ Une fois par mois
- ☐ Une fois par année
- ☐ Aucun contact
- ☐ Autre (veuillez préciser) : _____

Plus précisément, avec qui avez-vous été en contact? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Époux ou épouse, conjoint ou conjointe de fait ou partenaire
- ☐ Parents
- ☐ Parenté ou membres de ma famille élargie
- ☐ Amis
- ☐ Comité de justice, représentant ou représentante ou groupe de défense des droits dans la collectivité
- ☐ Aînés ou Aînées ou conseillers ou conseillères autochtones
- ☐ Aumônier ou aumônière ou chef spirituel ou cheffe spirituelle
- ☐ Autre (veuillez préciser) :

Ces contacts ont-ils été effectués par l'un des moyens suivants? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Visites en personne
- ☐ Visites familiales privées
- ☐ Jour de la famille à l'établissement
- ☐ Lettres

- ☐ Appels téléphoniques
- ☐ Appels vidéo ou visites virtuelles
- ☐ Permissions de sortir avec ou sans escorte
- ☐ Activités sociales à l'établissement
- ☐ Autre (veuillez préciser) : _____

36) À quelle fréquence recevez-vous des visites en personne?

- ☐ Tous les jours
- ☐ Une fois par semaine
- ☐ Une fois par mois
- ☐ De 2 à 5 fois par année
- ☐ De 6 à 10 fois par année
- ☐ Une fois par année
- ☐ Jamais
- ☐ Autre (veuillez préciser) : _____
- ☐ Sans objet

37) Quels facteurs influencent la fréquence des visites en personne que vous recevez? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Distance à parcourir pour que mes visiteurs se rendent à l'établissement
- ☐ Frais de transport et/ou d'hébergement pour les membres de ma famille, mes amis ou les personnes qui m'offrent du soutien dans la collectivité
- ☐ Environnement de l'établissement ou de l'aire des visites
- ☐ Processus d'approbation des visiteurs
- ☐ Accessibilité de l'établissement ou de l'aire des visites pour les membres de ma famille, mes amis ou les personnes qui m'offrent du soutien dans la collectivité
- ☐ Horaire des visites (p. ex. les visites se tiennent le jour pendant que les visiteurs travaillent à temps plein)
- ☐ Aucune de ces réponses
- ☐ Autre (veuillez préciser) : _____

38) Avez-vous rencontré des défis lorsqu'il s'agissait de rester en contact avec les membres de votre famille (autres que vos enfants mineurs), vos amis ou les personnes qui vous offrent du soutien dans la collectivité? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Coûts (p. ex. appels interurbains, enveloppes et timbres)
- ☐ Disponibilités des visites familiales privées

- ☐ Difficultés liées à l'établissement (p. ex. isolements cellulaires, restrictions liées à la COVID-19)
- ☐ Difficultés affectives
- ☐ Difficultés technologiques (p. ex. accès limité des proches à la technologie)
- ☐ Suspension des visites
- ☐ Aucune de ces réponses
- ☐ Autre (veuillez préciser) :

Section 5 : Soutien en établissement et planification de la mise en liberté

39) Qu'est-ce qui est le plus important pour vous dans un établissement correctionnel? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Être le plus près possible de la maison
- ☐ Être près de mes soutiens sociaux
- ☐ Être près de mes enfants
- ☐ Être dans un milieu adapté à la culture
- ☐ Avoir accès aux programmes dont j'ai besoin
- ☐ Avoir accès à des soutiens et services dans la langue officielle de mon choix
- ☐ Avoir accès à des soutiens culturels
- ☐ Avoir accès aux programmes d'emploi et/ou d'éducation qui m'intéressent
- ☐ Être avec des personnes qui purgent des peines semblables à la mienne
- ☐ Me sentir en sécurité
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Autre (veuillez préciser) : _____

40) Votre établissement actuel répond-il aux besoins que vous considérez comme les plus importants (sélectionnés à la question 39)?

- ☐ Oui
- ☐ Un peu
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

Veuillez expliquer :

41) Vous sentez-vous en sécurité dans votre établissement actuel?

- ☐ Toujours
- ☐ Habituellement
- ☐ Parfois
- ☐ Rarement
- ☐ Jamais
- ☐ Je ne sais pas

Veillez expliquer :

42) Trouvez-vous que les informations figurant dans votre Plan correctionnel et vos rapports reflètent avec exactitude qui vous êtes comme personne, vos besoins et votre temps passé en incarcération?

- ☐ Oui
- ☐ Un peu
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

Veillez expliquer :

43) Connaissez-vous le processus de règlement des griefs des détenues?

- ☐ Oui
- ☐ Un peu
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

Si oui, comment décririez-vous ce processus?

- ☐ Très bien
- ☐ Bien
- ☐ Acceptable
- ☐ Mauvais

- ☐ Très mauvais
- ☐ Je ne sais pas ou je ne l'ai jamais utilisé

Y a-t-il quelque chose que nous devrions savoir à propos du processus? Veuillez expliquer :

44) Quelles compétences de base vous serait-il utile d'apprendre pendant votre incarcération, en vue de votre mise en liberté?

- ☐ Établissement d'un budget
- ☐ Cuisine
- ☐ Opérations bancaires
- ☐ Déclarations de revenus
- ☐ Compétences parentales
- ☐ Counseling pour les traumatismes
- ☐ Création d'un CV et présentation d'une demande d'emploi
- ☐ Planification des affaires/entrepreneuriat
- ☐ Utilisation de la technologie
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Aucune de ces réponses
- ☐ Autre (veuillez préciser) : _____

45) Pensez-vous que vous utiliserez des services communautaires après votre mise en liberté (c.-à-d. pour trouver un emploi ou un logement)?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

Si oui, quels services communautaires seront importants pour vous? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Recherche d'un logement
- ☐ Maison de transition
- ☐ Recherche d'emploi
- ☐ Formation pour un emploi
- ☐ Aide relative à la consommation de substances et à la prévention des rechutes

- ☐ Aide en matière de santé mentale et de bien-être mental
- ☐ Aide relative aux compétences parentales
- ☐ Services budgétaires
- ☐ Aide pour le démarrage d'entreprise
- ☐ Cérémonies et événements culturels
- ☐ Autre (veuillez préciser) :

46) À votre connaissance, les services communautaires dont vous avez besoin sont-ils disponibles dans la collectivité où vous souhaitez être mise en liberté?

- ☐ Oui
- ☐ Un peu
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

Veuillez expliquer :

47) Est-ce préférable de retourner dans la collectivité où vous viviez avant votre incarcération (p. ex. votre collectivité d'origine)?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

Veuillez expliquer :

48) Avez-vous travaillé avec une agente de liaison ethnoculturelle ou un agent de liaison ethnoculturel?

- ☐ Oui
- ☐ Non

☐ Je ne sais pas

☐ Sans objet

Si oui, cette personne vous a-t-elle fourni des informations utiles sur ce à quoi vous devriez vous attendre lors de votre mise en liberté?

☐ Oui

☐ Un peu

☐ Non

Si oui, cette personne vous a-t-elle fourni des renseignements sur les ressources qui vous sont offertes dans la collectivité?

☐ Oui

☐ Un peu

☐ Non

Veuillez lire ce qui suit :

En vertu de l'article 81 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, une collectivité autochtone peut fournir des services correctionnels aux Autochtones incarcérés. En effet, une personne autochtone sous la responsabilité du SCC peut être confiée au soin et à la garde d'une installation dans une collectivité autochtone. L'installation visée par l'article 81 peut aussi assurer une surveillance durant les périodes de semi-liberté, de liberté conditionnelle totale et de liberté d'office. Cette installation doit également intégrer les valeurs, les traditions et les croyances autochtones, ainsi que les concepts autochtones de justice et de réconciliation. L'approche des services correctionnels est holistique et spirituelle, et les programmes comprennent des conseils et du soutien de la part d'Aînés et de collectivités autochtones.

L'article 84 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition s'applique aux personnes incarcérées qui veulent éventuellement être mises en liberté sous condition ou libérées d'office dans une collectivité autochtone ou en milieu urbain avec le soutien et la supervision d'un organisme autochtone. Cet article s'applique aussi aux personnes qui sont visées par une ordonnance de surveillance de longue durée.

49) Avez-vous été informée des possibilités de mise en liberté prévues aux articles 81 et 84?

☐ Oui

☐ Non

☐ Je ne sais pas

☐ Ne s'applique pas

50) Les possibilités de mise en liberté prévues aux articles 81 et 84 vous intéressent-elles?

☐ Oui

☐ Non

- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Ne s'applique pas

51) Avez-vous travaillé avec une agente ou un agent de liaison autochtone dans la collectivité?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Ne s'applique pas

Si oui, cette personne vous a-t-elle fourni des informations utiles sur ce à quoi vous devriez vous attendre lors de votre mise en liberté?

- ☐ Oui
- ☐ Un peu
- ☐ Non

Si oui, cette personne vous a-t-elle fourni des renseignements sur les ressources qui vous sont offertes dans la collectivité?

- ☐ Oui
- ☐ Un peu
- ☐ Non

Si oui, cette personne vous a-t-elle mise en contact avec une collectivité autochtone ou votre collectivité d'origine?

- ☐ Oui
- ☐ Un peu
- ☐ Non

Section 6 : Soutien et ressources culturels

52) Trouvez-vous que vous avez accès à des interventions autochtones à votre établissement?

- ☐ Oui
- ☐ Un peu
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Ne s'applique pas

53) Trouvez-vous que vous avez accès à des ressources autochtones à votre établissement?

- ☐ Oui
- ☐ Un peu

- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Ne s'applique pas

54) Trouvez-vous qu'on vous a donné les possibilités suivantes?

a) Communiquer avec un conseiller spirituel ou une conseillère spirituelle, un Aîné ou une Aînée, un assistant ou une assistante d'Aîné.

- ☐ Oui
 - ☐ Un peu
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Ne s'applique pas

b) Participer à l'initiative des Sentiers autochtones.

- ☐ Oui
 - ☐ Un peu
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Ne s'applique pas

c) Participer aux volets de programmes adaptés à la culture des Autochtones.

- ☐ Oui
 - ☐ Un peu
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Ne s'applique pas

d) Pratiquer votre culture.

- ☐ Oui
 - ☐ Un peu
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Ne s'applique pas

55) Êtes-vous au courant du Continuum de soins pour les Autochtones?

- ☐ Oui
- ☐ Un peu
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Ne s'applique pas

56) Êtes-vous au courant de l'initiative des Sentiers autochtones?

- ☐ Oui
- ☐ Un peu
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Ne s'applique pas

57) À quelles activités autochtones participez-vous de façon à appuyer votre bien-être en général?

a) Les cérémonies de purification par la fumée

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne s'applique pas

b) Les prières

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne s'applique pas

c) Les sueries

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne s'applique pas

d) Autre (veuillez préciser) : _____

58) Dans l'ensemble, trouvez-vous que votre établissement actuel répond à vos besoins spirituels?

- ☐ Toujours
- ☐ Habituellement
- ☐ Parfois
- ☐ Rarement
- ☐ Jamais
- ☐ Je ne sais pas

59) Avez-vous autre chose à nous dire sur votre expérience concernant les services correctionnels pour Autochtones?

Section 7 : Diversité des genres

Veuillez lire ce qui suit :

Le SCC a l'obligation de prendre des mesures d'adaptation en fonction de l'identité ou de l'expression de genre, peu importe l'anatomie de la personne (c.-à-d. son sexe) ou l'indicateur de genre/sexe qui figure sur ses pièces d'identité.

60) Votre établissement actuel répond-il aux besoins des personnes de diverses identités de genre qui purgent une peine sous responsabilité fédérale?

- ☐ Oui
- ☐ Un peu
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

Veillez expliquer :

61) En ce qui concerne la diversité des genres, quels sont les aspects à améliorer selon vous?

(Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Utilisation du prénom et du second prénom choisis
- ☐ Utilisation des pronoms choisis
- ☐ Protocole de fouille
- ☐ Protocole d'analyse d'urine
- ☐ Accès à des douches et des toilettes privées et sécuritaires
- ☐ Protocole d'observation
- ☐ Protocole lié aux douches de décontamination
- ☐ Protocole lié à la nudité volontaire
- ☐ Protocole relatif aux escortes pour raisons médicales
- ☐ Type d'installation demandé
- ☐ Soutien du personnel en établissement
- ☐ Vêtements correspondant à l'identité de genre
- ☐ Produits correspondant à l'identité de genre (p. ex. produits d'hygiène, perruques)
- ☐ Autres mesures d'adaptation liées au genre (veuillez préciser) : _____

Veillez expliquer :

Section 8 : Améliorations générales

[illegible]
